



Commission de la santé mentale du Canada : Déclaration sur la réconciliation

La Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) a pour objectif d'améliorer la santé mentale et le mieux-être de toute personne vivant au Canada, ainsi que de plaider en faveur d'un système de santé mentale équitable et accessible.

Plus particulièrement, la Commission reconnaît que les besoins des Premières Nations, des Inuits et des Métis (PNIM) en ce qui a trait au mieux-être sont uniques et que la situation, les droits et la culture de ces groupes diversifiés sont distincts.

La Commission réalise cet objectif grâce à son rôle de catalyseur qui consiste à :

- promouvoir un système de santé mentale qui reflète les opinions et les besoins des PNIM;
- contribuer à la recherche sur la santé mentale des PNIM;
- établir et à maintenir des partenariats et des relations avec le milieu de la santé mentale qui représente les PNIM;
- favoriser l'innovation permettant de répondre aux besoins des PNIM.

La Commission réaffirme son engagement envers la réconciliation, telle que perçue par la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

La Commission s'engage en faveur de la réconciliation à travers les volets suivants :

- Cérémonie :
 - Organiser conjointement des cérémonies et des événements pour favoriser le dialogue, les partenariats et les relations avec les PNIM.
 - Communiquer ouvertement et de manière constructive avec les communautés des PNIM.
- Personnes :
 - Renforcer la capacité des PNIM de répondre à leurs besoins en matière de santé mentale.
 - Apprendre de la culture et des traditions comme fondements du mieux-être mental.
- Structures :
 - Veiller à respecter la diversité autochtone au sein de l'organisme.
 - Favoriser la création et le développement d'un organisme autochtone au sein du système de santé mentale pour représenter les besoins des PNIM, conformément aux principes d'autodétermination.
- Système :
 - Harmoniser les priorités de la Commission afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des besoins et des opinions des PNIM, et faire connaître les insuffisances d'un système conçu sans égard pour les besoins particuliers des PNIM.
 - Plaider pour l'établissement d'un système de soin conscient des traumatismes et qui fait preuve d'humilité et de sécurisation culturelle.

« Nous devons aller de l'avant ensemble. Notre avenir et le bien-être de tous nos enfants reposent sur le type de relations que nous établissons aujourd'hui. »

Chef D' Robert Joseph

